



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **16**
de votants : **19**

Etaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien
Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme FRANCOIS Andrée
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2024.

N° 48/2024 : Signature des compromis et actes de vente de terrains communaux

En application de l'article L 2122-18 du CGCT, le Maire peut déléguer sa signature à un adjoint ou à un conseiller municipal si les deux conditions suivantes sont remplies :

- que la délibération du conseil municipal ne s'y oppose pas,
- que le Maire prenne un arrêté de délégation de signature.

Dans ce cas, la signature de l'élu doit être assortie de la mention de ses noms, prénoms et qualité « l'adjoint délégué » ou « par délégation du maire ».

Cette décision induit que le Maire conserve le contrôle et la responsabilité de la signature des actes qu'il confie à l'élu.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer sa signature pour la vente de terrains de la commune à Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire à l'aménagement et aux grands travaux.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 09 avril 2024

Le Maire,
Eric GULINO